

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le trente décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Madame BARTHELEMY.

Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG.

Absente : Mme BESSE,

Absentes excusées : Mmes MOUSSET, DENIS (arrivée à 18h30)

Procuration : Mme MOUSSET à Mme BARTHELEMY

Nombre de conseillers en exercice : 7 - Présents : 5 - Qui ont pris part à la délibération : 5

Mme BARTHELEMY est élue secrétaire de séance.

Lecture des comptes rendus des conseils des 20 septembre et 23 novembre, validés à l'unanimité.

CHEMINS DU VIEUX VILLAGE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'entretien du chemin du vieux village de Curel, car une partie de la forêt est située en zone à risque de feu et que l'état actuel du chemin ne permet pas une intervention rapide par les secours aux personnes.

Le coût de ces travaux s'élève à 15 513,00 € H.T. qui sont répartis comme suit :

Chemins vieux village : 12 933,00 € H.T

Virage vieux village : 2 580,00 € H.T

TOTAL H.T. 15 513,00 € H.T

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015 :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Général (80%) 12 410,40 €

Part Commune 3 102,60 €

Total H.T. 15 513,00 €

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous demandons cette subvention car la demande du mois de juin auprès du Conseil Général nous a été refusée.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement - **SOLLICITE** au titre de la DETR 2015 une subvention de 12 410,40 €

PARTICIPATION FINANCIERE DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR LA SALLE CULTURELLE DU PASSAVOUR.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a déjà été prise pour la gratuité de la salle culturelle aux associations locales (délibération 41/2014). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le chauffage, qui coûte cher, et propose une participation de 5,00€ de chauffage pour les réservations par associations locales. Le Conseil Municipal, par 4 voix Contre et 1 voix Pour : **REFUSE** la demande de participation de 5,00€ de chauffage pour les réservations par les associations locales. **ACCEPTE** le libre choix aux associations de bien vouloir participer ou non.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un questionnaire a été distribué aux habitants concernant l'éclairage public.

Voici ce qui en ressort :

Remises : les habitants souhaitent un éclairage pour toute la nuit.

Passavour : éclairage Village Etoilé.

Les Champons / Eglise : lampadaire inutile entre M. KASPERZICK et M. COLOMBAN. Celui-ci sera déconnecté. Eclairage Village Etoilé.

Les Etangs : 8 foyers contre 2 souhaitent l'extinction.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **CONSERVE** l'éclairage public actuellement mis en place afin de conserver le label « Village étoilé ».

ADHESION A L'OFFICE DU TOURISME DE SISTERON.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à l'Office du tourisme de Sisteron pour la publicité des Gîtes du Passavour. Le coût de l'adhésion est environ 100,00€. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **ACCEPTE** l'adhésion à l'office du tourisme de Sisteron. **ACCEPTE** le coût de l'adhésion à environ 100,00€

TARIF GITE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il faut délibérer sur les tarifs qui ne correspondent pas aux tarifs des délibérations 57/14 et 58/14 :

Gîte Le Jabron : M. YVES NONCLERCQ : 20/12/2014 au 03/01/2015 soit 15 nuits pour un montant de 615.60€. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **ACCEPTE** les tarifs appliqués.

QUESTIONS DIVERSES

Déneigement : Toutes les conventions sont signées avec les habitants et M. GALLIANO.

Maison de M & Mme BIGINI :

- Il est nécessaire de faire, venir un plombier pour réparer une fuite de longue date dans la salle de bain. Les murs entourant cette salle de bain sont très abîmés.
- Une fuite sur le toit du garage nécessite que la commune achète 3 m de couvre faitière. Mme BARTHELEMY et M. HAKKENBERG feront le travail.
- La terrasse se désolidarise de la maison.

Conclusion : une demande de subvention doit être faite pour remettre cette maison en état.

La Séance est levée à 19h10